

Notice pour ponts amovibles type VT

A LIRE AVANT TOUTE UTILISATION

Les préconisations ci dessous supposent le respect des règles en matière de sécurité des travailleurs et des lieux de travail.

1. UTILISATION

Le pont VT est amovible et sa mise en oeuvre est rapide. Son ailette centrale lui permet de se bloquer automatiquement et d'éviter tout risque de ripage.

Il est conçu pour faire la liaison entre le camion et le quai de chargement lorsque les dénivellations sont minimales et que les charges sont importantes. Sa conception lui permet d'être adapté aux passages de chariots ayant de très faibles gardes au sol.

Sa mise en place est très simple grâce aux poignées de préhension, ou aux sangles pour le modèle VT 75.

2. CONDITIONNEMENT

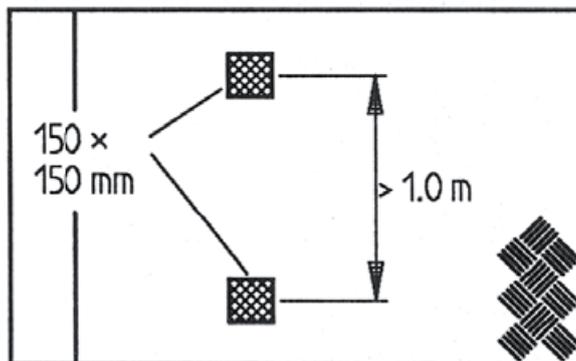
Le pont de chargement est livré sans emballage.

3. CHARGE MAXIMALE

La capacité de charge maximale indiquée sur la plaque constructeur ne doit pas être dépassée.

La charge répartie doit être prise comme agissant sur deux surfaces de 150 x 150 mm avec une largeur de voie d'au moins 1000 mm.

En aucun cas la charge totale ne doit être appliquée sur un seul point.



4. FONCTIONNEMENT ET MISE EN SERVICE

- Assurez-vous que le véhicule est immobilisé ;
- Assurez-vous que le quai et le plateau du véhicule à charger sont perpendiculaires et qu'il n'y a aucun devers ;
- Positionnez le pont à l'aide des poignées de préhension et vérifiez que la cornière inférieure est bien en appui contre le plateau de chargement afin d'éviter tout risque de ripage lors de la montée ;
- Afin d'éviter tout risque de ripage vérifiez que la distance entre le quai et le camion soit inférieure à :
 - 80 mm pour les ponts VT55 et VT60 ;
 - 220 mm pour le pont VT75.
- Le pont de chargement est prêt à l'emploi ;
- Présentez la charge de façon perpendiculaire au pont de chargement ;
- Respectez les distances de sécurité entre le rebord et la surface de circulation pour contrer toute chute ;
- Retirez le pont immédiatement après le chargement/déchargement.

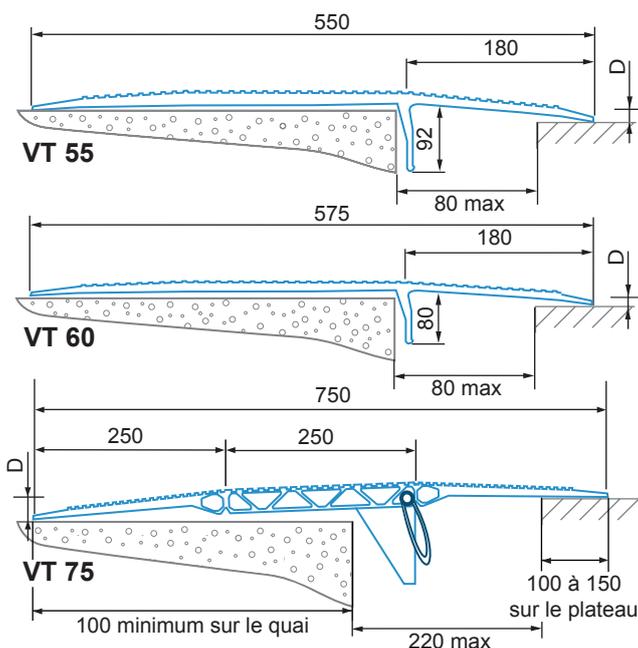
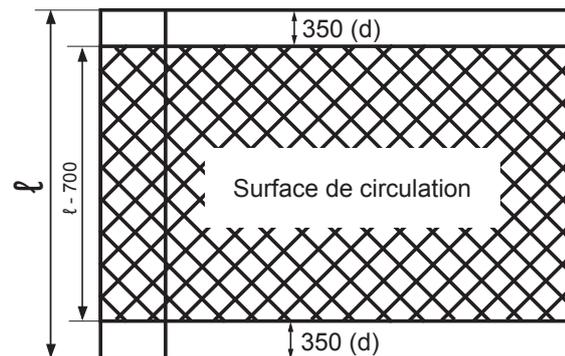
Si vous stockez le pont à la verticale, évitez tout risque de chute qui pourrait l'endommager.

Notice pour ponts amovibles type VT

5. CONSIGNES DE SECURITE

Ces remarques visent à sécuriser les travailleurs et empêcher la détérioration du pont :

- La pente maximale ne doit pas dépasser 12,5% (soit 7°) ;
- Le pont doit être sécurisé par l'utilisateur afin de ne pas gêner ou de ne pas mettre en danger les autres travailleurs ;
- Selon les normes la vitesse de chargement ne doit pas dépasser les 1 km/h ;
- Le plateau du camion doit être parfaitement perpendiculaire au quai de chargement ;



- La largeur totale du pont doit reposer sur le quai et sur le plateau du véhicule à charger. Un chargement latéral ou en biais n'est pas autorisé ;
- Le pont doit reposer de 100 à 150 mm sur le plateau du véhicule ainsi que sur le quai de chargement ;
- Ne jamais passer sous le pont pendant le chargement ;
- Les engins possédant une largeur de voie supérieure à $l-700$ mm ne sont pas autorisés ;
- Respecter les distances (d) de sécurité entre le rebord et la surface de circulation ;
- Les ponts de chargement ayant un poids supérieur à 30 kg doivent être déplacés par deux personnes.

Type	Code	Longueur L (mm)	Largeur l (mm)	Dénivelé D (mm)	Capacité (kg/unité)	Poids (kg/unité)
				mini maxi		
VT 5512	306.01.002	550	1 250	- 75 + 75	4 000	24
VT 5514	306.01.000	550	1 400	- 75 + 75	4 000	26
VT 5515	306.01.003	550	1 500	- 75 + 75	4 000	28
VT 5517	306.01.004	550	1 750	- 75 + 75	4 000	33
VT 5520	306.01.001	550	2 000	- 75 + 75	4 000	37
VT 6012	306.04.000	575	1 250	- 75 + 75	1 200	17
VT 6015	306.04.001	575	1 500	- 75 + 75	1 200	19
VT 6017	306.04.002	575	1 750	- 75 + 75	1 200	23
VT 6020	306.04.003	575	2 000	- 75 + 75	1 200	27
VT 7515	306.00.054	750	1 500	- 100 + 100	4 000	34
VT 7517	306.00.055	750	1 750	- 100 + 100	4 000	40
VT 7520	306.00.066	750	2 000	- 100 + 100	4 000	46

6. CONTROLES ET ENTRETIEN

- Effectuez un contrôle visuel des soudures de la surface du pont ;
- Vérifiez l'absence de fissures ou de déformations ;
- Nettoyez régulièrement la surface de roulement afin de conserver son caractère antidérapant.

ATTENTION : Un pont abîmé ne doit plus être utilisé.